

**Extrait N° 18 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 18 JUIN 2010

L'an deux mil dix, le dix huit juin à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **9 juin 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande.

Absent : M. FERRERE Eric.

Procuration : M. RIVIERE Lucien a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &

AFFAIRE N° 18 / Budget Ville 2010
- Décision modificative n° 1

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de décision modificative au compte principal 2010 tel que présenté :

En section d'investissement :

Recettes : + 48 000

▪ Chap. 13 – Subvention d'investissement
Art. 1331 – F822 – Etat DGE

+ 48 000

Dépenses : + 48 000

- Chap. 21 – Immobilisations corporelles
- Art. 2182 – F0202 – Matériel de transport + 48 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Autorise l'exécution au niveau du chapitre
- Approuve la **décision modificative N° 1 au compte principal**, telle que présentée.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avironis